



Syndicat Local

De la Maison d'Arrêt

De DIJON

Dijon le 28 février 2026

MAISON D'ARRET DE DIJON : LE FOURRE-ECROU

La situation de notre établissement est hors de contrôle !! Suite à la double évasion, le quartier disciplinaire a été fermé sur décision des hautes instances. Sans dispositif compensatoire sérieux. Sans considération pour les personnels.

Résultat : **deux cellules de confinement** volante pour gérer une détention en surchauffe.

Lors du CSA du 25 février, l'ouverture temporaire de deux cellules du QI avait pourtant été demandée.
Réponse : fin de non-recevoir.

Pendant ce temps :

- Près de 50 matelas au sol faisant atteindre une surpopulation de près de 250%.
- Une agressivité qui explose semaine après semaine.
- Toujours le ballet nocturne incessant des drones
- Une collègue qui a failli être agressée le 26 février !!

Et la réponse de la direction ?

« Tant que l'agent n'est pas physiquement blessé, il n'y aura pas de transfert. »

Doit-on attendre qu'un agent soit à l'hôpital pour agir ? Le mépris affiché est inacceptable.

Nous apprenons que l'agresseur sera transféré SOUS RESERVE de l'accord du magistrat. Rien est gagné...

Et pour les matelas au sol ? *« Le seuil maximal sera de 50 matelas au sol ! »*. Bonne réponse quand on veut donner du sens au parcours arrivant et une volonté de mettre en place le surveillant acteur...

LA MAISON D'ARRET DU NON-SENS

Comment peut-on accepter un tel niveau de surpopulation (Top 3 de la DI) avec un Quartier Disciplinaire fermé depuis l'année dernière ? C'est une mise en danger volontaire et assumée des magistrats en connivence avec l'Administration.

UNE RÉGIE DES COMPTES NOMINATIFS À L'AGONIE

Trois absences non remplacées, des virements non effectués sur les comptes des PPSMJ. Résultat : une colère généralisée au sein de la population pénale, et qui encaisse cette frustration ? Les agents sur le terrain.

DES PERSONNELS ÉPUISÉS ET MÉPRISÉS

- Heures supplémentaires massives avec des rappels devenus quotidiens.
- Vie familiale sacrifiée.
- Arrêts maladie en hausse.

Nous tenons à rappeler le Code du travail Article L4121-1

"L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs."

Cette obligation n'est plus respectée. Les personnels sont à bout physiquement et mentalement.

DES EXPLICATIONS QUI N'EN SONT PAS

Suite à notre contestation, le chef de détention et le directeur adjoint sont venus fournir des explications. Les réponses du chef de détention : Insuffisantes, n'ont pas répondu aux attentes des agents !!

L'attitude du directeur adjoint : mépris manifeste, absence d'écoute réelle, aucune prise de conscience de la gravité de la situation.

Sous la précédente direction, son positionnement semblait différent. Aujourd'hui, nous découvrons un tout autre visage. Doit-on comprendre que le directeur adjoint fonctionne uniquement en fonction de qui est le numéro un, et qu'il n'est qu'une pâte copie ?

Pas de règles stables, pas de position assumée, pas de colonne vertébrale décisionnelle. Une fonction aussi essentielle ne peut se résumer à un simple rôle d'alignement automatique.

Un adjoint n'est pas une chambre d'écho. Il doit éclairer, tempérer, alerter et porter la réalité du terrain.

UNE PAROLE QUI NE VAUT RIEN

Quant au chef de détention, il y a là un problème majeur : la parole donnée ne vaut plus rien. Il affirme des choses, et quarante-huit heures plus tard, il en affirme d'autres. Les agents naviguent dans un discours changeant et contradictoire. Dans un contexte où la sécurité, la tension et la surpopulation exigent clarté et constance, cette instabilité est inacceptable.

NOUS SOMMES AU POINT DE RUPTURE

Sans réponse rapide et adaptée de la hiérarchie, la poursuite de ces conditions nous conduira inévitablement à un **BLOCAGE TOTAL DE L'ETABLISSEMENT**.

L'UFAP UNSa-Justice de la Maison d'Arrêt de Dijon exige :

- Réouverture effective et rapide des cellules QID négociées
- Des solutions pérennes aux absences à la régie
- Application stricte des engagements en matière de transfert et de désencombrement.
- Mesures concrètes pour soulager le personnel

Les paroles ne suffisent plus ! Les actes sont désormais indispensables !

Les personnels ne sont pas des variables d'ajustement : ils exigent respect, sécurité et considération.

Le bureau local